https://ronsard.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article628

L'année de 3ème : calendrier

- Informations aux familles - Parcours scolaire - L'année de 3ème -

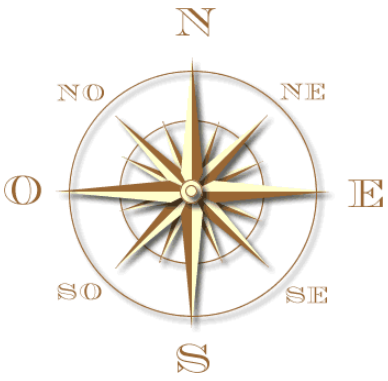

Date de mise en ligne : dimanche 9 novembre 2014

Copyright © College Pierre de Ronsard Mornant - Tous droits réservés

L'année de 3ème : calendrier

POUR M'AIDER	QUELQUES REPERES
TRIMESTRE 1 : S'INFORMER • Séance en classe avec la Conseillère d'Orientation Psychologue (poursuite d'étude et calendrier d'orientation). • Orientation concertée (décembre-janvier). Chaque élève bénéficie d'une concertation individualisée sur son projet en présence de son ou de ses responsables(s) légal(aux), de son professeur principal, du chef d'établissement et de la COP. • Consulter sites internet www.onisep.fr www.orientation-lyon.org	Décembre : conseil de classe du premier trimestre. Certains bulletins peuvent être remis en mains propres.
TRIMESTRE 2 : CHOISIR • Suite orientation concertée (janvier). • Mini-stages en Lycée Pro (mars-avril-mai). • Journées Portes Ouvertes des Lycées (mars-avril). • Stage d'observation en milieu professionnel.	• Avant le 2ème conseil de classe : fiche dialogue. Les élèves et les familles indiquent leurs intentions provisoires d'orientation.

L'année de 3ème : calendrier

- Au cours du conseil de classe du 2ème trimestre : les professeurs répondent aux voeux. C'est un avis provisoire. S'il est défavorable ou réservé, les choix doivent être réexaminés.

TRIMESTRE 3 : DECIDER • Brochure ONISEP "Après la 3ème", donnant les possibilités d'orientation et les adresses de toutes les formations de l'Académie (générales et professionnelles). • Réunion d'information aux parents sur les procédures d'affectation et la fiche de voeux (mai).	

L'année de 3ème : calendrier

- Avant le 3ème conseil de classe : les élèves et les parents remplissent le dossier d'orientation. Ce sont les voeux définitifs.

- Conseil de classe du 3ème trimestre : le conseil examine les choix et répond par des propositions d'orientation.

- Fin juin : commission d'appel si un accord n'a pas été trouvé après la rencontre avec le chef d'établissement.

- Avant les vacances : affectation dans un établissement scolaire. Toute affectation doit être confirmée par la famille (inscription).

Attention, nombre de place limité en lycée professionnel !

Copyright © College Pierre de Ronsard Mornant